



Bilan mitigé mais des auto-entrepreneurs toujours nombreux

Le bilan de la création d'entreprises en 2011 est contrasté.

Le nombre de créations d'entreprises, toutes formes confondues, a été inférieur à celui observé l'année précédente.

Toutefois, c'est uniquement la création sous forme individuelle qui marque le pas tandis que le nombre de sociétés progresse pour la deuxième année consécutive. En outre, l'auto-entreprise, même en recul, a réussi à attirer près de 14 000 créateurs, soit autant qu'en 2009, l'année de la mise en place du régime dont le succès avait été remarqué. Les créateurs régionaux font donc encore preuve d'un bel appétit.

Les défaillances se sont surtout révélées, quant à elles, moins lourdes de conséquences en termes d'emplois.

Avec 13 812 nouvelles auto-entreprises en 2011, la région fait moins bien qu'en 2010 (- 12 %) mais le recul a été plus modéré que sur l'ensemble du territoire où l'on a dénombré 291 721 immatriculations, soit 19 % de moins que l'année précédente.

Auto-entrepreneurs : la région reste dynamique

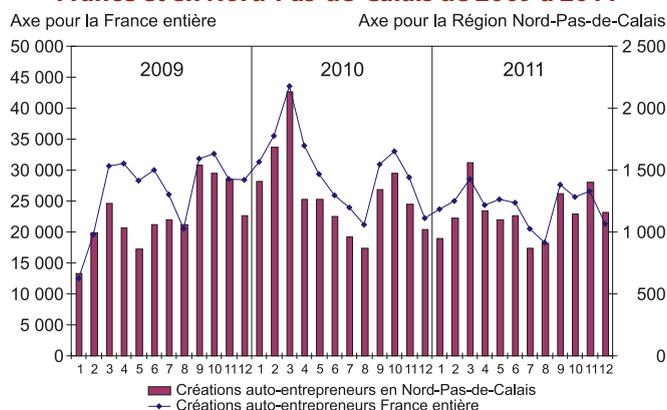
Au plan régional comme au plan national, l'engouement pour le régime créé en 2009 s'est nettement essouffé au début de l'année, une période pendant laquelle des volumes de création inférieurs de 25 % à 30 % par rapport à 2010 ont été enregistrés. Le régime a renoué avec le succès en Nord-Pas-de-Calais dans les deux derniers mois, avec des progressions de 15 % en novembre et 13 % en décembre. Au final, les nouveaux auto-entrepreneurs sont aussi nombreux en 2011 qu'en 2009 en Nord-Pas-de-Calais et 9 % moins nombreux au plan national.

Ce sont les activités artisanales et libérales qui permettent de maintenir un tel niveau de créations sous le régime de l'auto-entreprise. Les premières ont concerné 7 % d'auto-entreprises de plus qu'en 2009 et les secondes 10 % de plus. Ainsi, l'obligation de s'inscrire au Répertoire des métiers pour les futurs artisans tentés par le régime à partir d'avril 2010 n'a pas limité le nombre de créations, même si elle introduisait des conditions supplémentaires sur la qualification, l'expérience ou le recrutement de salariés qualifiés. En revanche, les activités commerciales ont généré moins de projets qu'en 2009 (- 9 %) et 2010 (- 16 %).

La création de sociétés unipersonnelles se porte bien

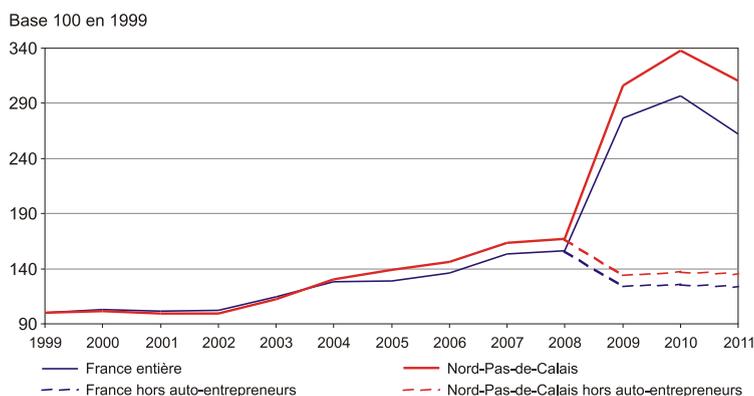
Avec 10 613 entreprises créées en dehors du régime de l'auto-entrepreneur, la région affiche un résultat moins élevé qu'en 2010 (- 1,5 %). Ce recul est tout à fait comparable à celui observé au plan national. Il résulte ainsi de deux mouvements de sens contraire : d'une part, les créations d'entreprises individuelles ont diminué de 11,9 % ; d'autre part le nombre de créations de sociétés a augmenté de 3,3 %. En ce qui concerne les entreprises individuelles, l'effet de substitution entre les créations sous forme

Évolutions comparées des créations d'auto-entreprises en France et en Nord-Pas-de-Calais de 2009 à 2011



Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).

Évolution des créations d'entreprises entre 1999 et 2011



Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).

d'auto-entreprises et les créations d'entreprises individuelles sous le régime traditionnel apparu depuis la mise en place de l'auto-entreprise joue encore et est sans doute amplifié par le contexte économique. La part des auto-entrepreneurs parmi les projets individuels se maintient à 80 %. Parmi les sociétés, la part des SARL reste prépondérante (84 %) même si elle a tendance à baisser (elle était de 95 % de 2005 à 2008). Cette évolution se produit au profit de la forme de société par actions simplifiée (14 % aujourd'hui contre 4 % en 2005). Dans tous les cas de constitution de sociétés, ce sont les formes unipersonnelles ou à associé unique qui progressent le plus nettement. Le nombre de nouvelles SARL unipersonnelles a ainsi progressé de 25 % en 2011 et celui des sociétés par actions simplifiées à associé unique ou unipersonnelles de 68 %, ces deux formes représentant aujourd'hui 40 % des sociétés contre 18 % en 2005.

Enfin, il faut rappeler le rattrapage historique des pratiques de créations d'entreprises en Nord-Pas-de-Calais par rapport à la France à compter

de 2004-2005, date de la mise en œuvre du programme régional de création-transmission des entreprises (PRCTE), évolution que l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur n'a pas remis en cause.

Au final, le Nord-Pas-de-Calais a vu naître 24 425 nouveaux projets d'entreprises, soit 8 % de moins qu'en 2010. Cette diminution, très sensible, est toutefois la plus faible de celles enregistrées par les régions françaises de métropole (Corse exclue). Dans les vingt autres régions, elle s'échelonne ainsi de 9 à 19 %.

Moins de créations dans presque toutes les activités

La diminution du nombre de créations d'entreprises touche tous les secteurs, à l'exception des activités immobilières et financières, lesquelles ne représentent que 6 % des nouvelles entreprises et des activités de santé peu prisées des auto-entrepreneurs (+ 32,3 % dans un secteur où les auto-entreprises ne représentent qu'un quart des nouvelles unités).

Dans les quatorze activités qui attirent le plus les créateurs d'entreprises (deux cinquièmes des nouvelles entreprises), à savoir le commerce, la construction, les activités qualifiées de services aux entreprises et les « autres » activités de services rendus aux ménages, les projets ont été partout moins nombreux en 2011 qu'en 2010. Les activités qualifiées

Créations d'entreprises par activités en Nord-Pas-de-Calais

Unités : nombre, %

Nomenclature agrégée NAF rév.2 en 21 postes	2011		2010		Évolution 2011/2010	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Hors auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière	867	540	967	567	-10,3	-18,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	26	1	152	1	-82,9	-83,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	119	94	128	85	-7,0	-41,9
Construction	3 304	1 807	3 499	1 931	-5,6	-4,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 989	3 508	6 772	4 106	-11,6	-6,9
Transports et entreposage	374	104	426	160	-12,2	+1,5
Hébergement et restauration	1 322	430	1 438	488	-8,1	-6,1
Information et communication	1 014	707	1 172	839	-13,5	-7,8
Activités financières et d'assurance	551	75	529	111	+4,2	+13,9
Activités immobilières	807	100	745	130	+8,3	+15,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 315	1 886	3 455	2 178	-4,1	+11,9
Activités de services administratifs et de soutien	1 331	894	1 579	1 111	-15,7	-6,6
Enseignement	894	733	932	768	-4,1	-1,8
Santé humaine et action sociale	1 409	339	1 065	283	+32,3	+36,8
Arts, spectacles et activités récréatives	749	633	932	813	-19,6	-2,5
Autres activités de services	2 353	1 961	2 749	2 193	-14,4	-29,5
TOTAL	24 424	13 812	26 540	15 764	-8,0	-1,5

Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).



de services aux entreprises sont toutefois restées attractives pour les créateurs n'optant pas pour le régime de l'auto-entreprise, c'est-à-dire ceux dont le chiffre d'affaires attendu dépassait le plafond (+ 11,9 % tandis que le nombre d'auto-entrepreneurs se lançant dans ce secteur est en diminution de 13 %). Le commerce reste le premier vivier de projets avec 5 989 nouvelles entreprises mais il figure parmi les activités à moindre potentiel en 2011 quelle que soit la forme d'entreprise, aux côtés des activités de services auprès des ménages. Dans ces dernières, les auto-entrepreneurs, qui représentent 80 % des nouvelles entreprises, se sont montrés plus résolus que les autres car c'est surtout dans les autres formes de création que l'on constate un déficit de projets par rapport à 2011. Enfin, la baisse du nombre de créations dans le secteur de la production d'électricité correspond à la fin du pic d'immatriculation au répertoire Sirene, laquelle est une formalité nécessaire pour la revente à EDF d'une production d'énergie solaire qui a quelque peu perdu son attrait dans le contexte de baisse des tarifs de rachat.

Moins de créations sous le régime de l'auto-entreprise partout dans la région

Presque toutes les zones d'emploi enregistrent un volume de créations moins important qu'en 2010. Dans tous ces territoires, le nombre de nouvelles auto-entreprises est inférieur à celui observé l'année précédente. Le Calais est la zone où la proportion d'auto-entrepreneurs est la plus élevée parmi les créateurs (64 % contre 57 % pour l'ensemble).

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, qui est celle qui concentre le plus de projets après celle de Lille, présente quant à elle la plus faible proportion avec 50 % seulement. Hors auto-entrepreneurs, plusieurs zones restent dynamiques pour la création d'entreprises et affichent un volume de nouvelles entreprises en hausse : le Valenciennais, la zone de Roubaix-Tourcoing, le Boulonnais, l'Audomarois ou encore le Calais. Dans ces territoires, la présence de zones franches urbaines qui encouragent la création d'entreprises pourrait expliquer ces résultats. La zone la moins propice à la création en 2011 est celle de Béthune-Bruay où les candidats à la création d'entreprises sous forme classique comme sous le régime de l'auto-entrepreneur ont été les moins nombreux par rapport à 2010 (respectivement - 10,7 % et - 28 %).

Par département, le bilan est moins favorable dans le Pas-de-Calais que dans le Nord. Le nombre d'entreprises nouvelles dans le Pas-de-Calais est inférieur de 13,8 % (contre 5,1 % chez son voisin). Le nombre d'immatriculations d'auto-entrepreneurs y diminue de 19,1 % et le nombre de nouvelles sociétés est identique à celui observé en 2010.

Répartition des créations d'entreprises par zone d'emploi

Unités : nombre, %

Zone d'emploi	2011		2010		Évolution 2011/2010	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Hors auto-entrepreneurs
Roubaix-Tourcoing	3 303	1 664	3 268	1 734	+1,1	+6,8
Lille	6 521	3 593	7 031	3 997	-7,3	-3,5
Dunkerque	1 220	641	1 240	662	-1,6	+0,2
Flandre-Lys	614	338	667	371	-7,9	-6,8
Douai	1 276	784	1 393	858	-8,4	-8,0
Valenciennes	1 926	1 080	1 944	1 168	-0,9	+9,0
Cambrai	934	527	1 134	697	-17,6	-6,9
Maubeuge	1 144	681	1 179	711	-3,0	-1,1
Arras	1 289	776	1 460	916	-11,7	-5,7
Lens-Hénin	1 848	1 152	2 052	1 320	-9,9	-4,9
Béthune-Bruay	1 402	841	1 795	1 167	-21,9	-10,7
Saint-Omer	560	303	622	382	-10,0	+7,1
Calais	916	584	1 007	682	-9,0	+2,2
Boulogne-sur-Mer	954	570	1 020	664	-6,5	+7,9
Berck-Montreuil	518	278	728	435	-28,8	-18,1
Nord-Pas-de-Calais	24 425	13 812	26 540	15 764	-8,0	-1,5
France entière	549 805	291 721	622 039	359 699	-11,6	-1,6

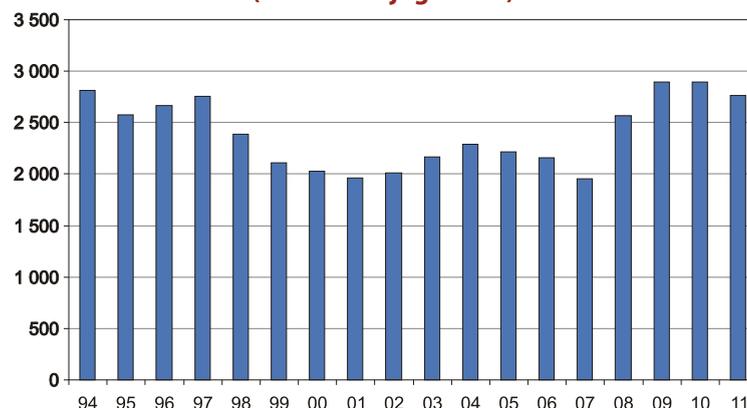
Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).

Une légère baisse des défaillances d'entreprises

Le nombre de procédures de redressement judiciaire ouvertes dans les tribunaux de la région entre octobre 2010 et septembre 2011 a été un peu inférieur à celui observé lors des 12 mois précédents. Il atteint donc 2 762 (- 4,7 %). Ce recul est peu important et le niveau des défaillances reste au-delà des références de long terme (entre 2 000 et 2 300 défaillances). Toutefois, il s'accompagne d'une diminution significative du nombre de salariés touchés par ces défaillances. Ce sont ainsi des entreprises de taille moins importante que ces deux dernières années qui ont fait l'objet de procédures. Au total, 9 753 emplois se sont trouvés menacés, volume en baisse de 19,5 % par rapport à celui de la période antérieure (octobre 2009 à septembre 2010).

Logiquement les plus représentées dans les défaillances (comme dans les créations), les activités de commerce et de construction totalisent 48 % des jugements pour 39 % des effectifs touchés. Le commerce, qui a subi des difficultés importantes en 2009, affiche un niveau de défaillances proche de celui de la période précédente. Celles-ci se concentrent au niveau des toutes petites entreprises (660 entreprises, 1 200 emplois menacés). Les défaillances dans la construction touchent des entreprises en moyenne de plus grande taille que dans le commerce (667 entreprises, 2 500 emplois menacés).

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises dont le siège est en Nord-Pas-de-Calais d'octobre à septembre depuis 1993 (en date de jugement)



Source : Insee, Bodacc.

L'industrie manufacturière, avec 9 % des défaillances, représente 25 % des effectifs touchés. Si le nombre de défaillances baisse de 12 %, le nombre d'emplois touchés est stable par rapport à la période précédente. C'est surtout dans le secteur des services aux entreprises et de l'informatique que la période se révèle plus favorable que la précédente. Les difficultés rencontrées par les entreprises de ces secteurs ont mis en péril les emplois de près de 1 500 salariés contre 3 400 au cours des douze mois précédents. Les procédures judiciaires dans les activités de soutien aux entreprises (nettoyage, gardiennage, intérim) avaient ainsi touché 2,5 fois plus de salariés en 2010 qu'en 2011.

Élisabeth VILAIN
Insee, Service statistique

Méthodologie

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), géré par l'Insee. Ce répertoire enregistre les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et les établissements, en particulier les créations. Cette étude se concentre sur les créations d'entreprises « nouvelle définition ». Le champ de l'étude correspond à l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut désormais les sociétés civiles et les activités financières, les activités de location de biens immobiliers. Les annonces de jugements d'ouverture de redressement judiciaire, publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), servent de base à la statistique des défaillances d'entreprises.

Définitions

Depuis le 1er janvier 2007, la définition des créations d'entreprises dénombrées par l'Insee est modifiée. Pour faciliter les comparaisons, elle s'appuie dorénavant sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprises est plus large que celle de création pure (ou ex nihilo) utilisée par le passé puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée. Dans la présente étude, la série des créations d'entreprises a été recalculée selon cette nouvelle définition et ce nouveau champ.

.../...

Une entreprise est en situation de défaillance (ou dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) lorsqu'elle se trouve en état de cessation de paiement. Cette situation de défaillance d'une entreprise ne présage pas de son devenir (redressement par continuation ou reprise, liquidation). L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc). Pour un même évènement, deux dates sont enregistrées : la date de jugement, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance et la date de publication, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le Bodacc. Dans cette étude, les séries sont constituées en date de jugement.

Nomenclature d'activités

Les créations d'entreprises par activité sont dorénavant présentées en nomenclature agrégée fondée sur la NAF rév.2 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, cohérente avec les nouvelles nomenclatures internationales et européennes. Le niveau d'agrégation retenu est le A21 (pour en savoir plus voir le site insee.fr rubrique « Définitions et méthodes »). Pour permettre les analyses sur longue période, les séries de créations d'entreprises ont été recalculées en nomenclature agrégée depuis l'année 2000. Les séries complètes sont disponibles sur le site insee.fr rubrique « Bases de données - indices et séries statistiques ».

Le régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise

Le régime de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ;
- d'une dispense des droits d'immatriculation au Répertoire des métiers (RM) pour les entrepreneurs exerçant une activité artisanale à titre principal, leur immatriculation au RM étant devenue obligatoire au 1^{er} avril 2010 ;
- d'une franchise de TVA (ni facturation, ni récupération) ;
- et sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de contribution économique territoriale pendant trois ans à compter de la date de création.

De la difficulté de caractériser l'auto-entrepreneur

Comme les déclarations de créations sont simplifiées, l'information statistique disponible sur les auto-entrepreneurs est, en partie, lacunaire. Le nombre de créations d'auto-entrepreneurs intègre en effet, sans distinction, toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création. Or, selon le concept harmonisé au niveau européen, une création d'entreprise doit s'accompagner de la mise en œuvre effective de nouveaux moyens de production. Les entreprises créées hors du régime d'auto-entrepreneur satisfont ce critère, mais seules les créations d'auto-entrepreneurs qui satisfont ce critère devraient être légitimement comptabilisées comme créations.

L'évolution globale du nombre de créations, prenant en compte cette part « légitime », résulterait de la combinaison de deux effets :

- un effet de substitution : création sous le régime de l'auto-entrepreneur de préférence à un autre régime, considéré comme moins avantageux ;
- un effet d'ajout : création, sous le régime de l'auto-entrepreneur, d'entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans ce régime.